



lenteur de divorce encombrement des tribunaux

Par **maclem**, le **07/09/2012** à **20:18**

Bonjour

Depuis mai 2010 Monsieur à demandé le divorce, à ce jour le dossier n'avance pas du tout et pourtant la conciliation à eu lieu le 21 décembre 2010?

Mon avocate me dit simplement , "Désolé je n y peut rien , adressé vous à Madame Rachid Adati" Que dois je penser ????

La lenteur est elle due à l'aide juridictionnel que l'on m'a accordée???

Par **youris**, le **08/09/2012** à **14:47**

bjr,

il ne s'agit d'un divorce par consentement mutuel cela peut durer effectivement longtemps mais souvent cela peut provenir des tribunaux mais surtout des époux qui se font la guerre;

cdt